

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-50

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
MOLIERES ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de MOLIERES sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 805 802,58€ :

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	805 802,58 €
Dépense subventionnable H.T.	621 957,00 €
Subvention globalisée	157 809,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	19,58%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **52 603 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **52 603 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **52 603 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de MOLIERES,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur le budget départemental conformément au détail ci-après :

Opération	Nature	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 10	204 1437	74	27 699 €
N° 11 à 14	204 1436	74	13 680 €
N° 15 à 19	204 1434	74	14 772 €
N° 20 et 21	204 1431	72	30 006 €
N° 22 et 23	204 145	21	9 912 €
N° 24	204 147	21	61 740 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 pour la réalisation d'un programme estimé à 805 802,58 € à conclure avec la commune de Molières ;

- Accorde à la commune de Molières une subvention globalisée de 157 809 € payable en trois annuités (la première de 52 603 € dans un délai de 3 mois à compter de l’approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 52 603 € un an après l’approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 52 603 € à l’expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement du programme des travaux suivants :

Opérations	Dépense subventionnable	Taux (1)	Subvention accordée
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 – Charpente et couverture de l’îlot Pierre – 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01475 – BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
2 – Charpente et couverture de l’îlot Pierre – 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01793 - BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
3 – Ravalement des façades et zinguerie - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01794 – BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
4 – Ravalement des façades et zinguerie - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01795 – BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
5 – Réparations à l’îlot Pierre - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01796 – BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
6 – Réparations à l’îlot Pierre - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01797 – BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
7 – Restructuration d'un immeuble - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01798 – BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
8 – Restructuration d'un immeuble - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01799– BCTR</i>	15 500 €	18%	2 790 €
9 – Accessibilité à l’îlot Pierre - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01476 – HAAP</i>	17 500 €	18%	3 150 €

Opérations	Dépense subventionnable	Taux (1)	Subvention accordée
10 – Accessibilité à l'îlot Pierre - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01791 – HAAP</i>	12 388 €	18%	2 229 €
11 – Aménagement d'une salle de réunions à l'îlot Pierre - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01800 – SUMR</i>	19 000 €	18%	3 420 €
12 – Aménagement d'une salle de réunions à l'îlot Pierre - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01801 – SUMR</i>	19 000 €	18%	3 420 €
13 – Salle de réunion annexe - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01802 – SUMR</i>	19 000 €	18%	3 420 €
14 – Salle de réunion annexe - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01803 – SUMR</i>	19 000 €	18%	3 420 €
<u>Urbanisme – Environnement</u>			
15 – Abords de la salle de réunions <i>STA – 02293 – VIAM</i>	19 000 €	18%	3 420 €
16 – Embellissement des abords de l'îlot Pierre <i>STA – 02294 – VIAM</i>	6 065 €	18%	1 092 €
17 – Réaménagement de la place après démolition du château d'eau <i>STA – 02295 – VIAM</i>	19 000 €	18%	3 420 €
18 – Création d'un espace public sur l'îlot Devauchelle <i>STA – 02296 – VIAM</i>	19 000 €	18%	3 420 €
19 – Curetage de l'îlot Devauchelle <i>STA – 02403 – VIAM</i>	19 000 €	18%	3 420 €
20 – Acquisition du bâtiment Roux <i>STA – 02297 – HAIN</i>	66 700 €	18%	12 006 €
21 – Acquisition du bâtiment Devauchelle <i>STA – 02298 – HAIN</i>	100 000 €	18%	18 000 €

Opérations	Dépense subventionnable	Taux (1)	Subvention accordée
<u>Education</u>			
22 – Réfection des menuiseries du groupe scolaire - 1 ^{ère} tranche <i>EDU – 01330 – BSRB</i>	15 250 €	50%	7 625 €
23 – Réfection des menuiseries du groupe scolaire - 2 ^{ème} tranche <i>EDU – 01331 – BSRB</i>	4 574 €	50%	2 287 €
24 – Création de 2 salles pédagogiques à St Amans <i>EDU – 01196 - BSCC</i>	123 480 €	50%	61 740 €
SUBVENTION GLOBALISEE			157 809 €

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du Département ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Nature	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 10	204 1437	74	27 699 €
N° 11 à 14	204 1436	74	13 680 €
N° 15 à 19	204 1434	74	14 772 €
N° 20 et 21	204 1431	72	30 006 €
N° 22 et 23	204 145	21	9 912 €
N° 24	204 147	21	61 740 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-51

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
VAZERAC ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de VAZERAC sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 519 631 € HT :

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	519 631 €
Dépense subventionnable H.T.	451 108 €
Subvention globalisée	122 979 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	23,66%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **40 993 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **40 993 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **40 993 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de VAZERAC,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur le budget départemental conformément au détail ci-après :

Opération	Nature	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 12	204 1437	74	39 987 €
N° 13 à 16	204 1436	74	18 240 €
N° 17 à 24	204 1434	74	36 456 €
N° 25	204 147	21	28 296 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 pour la réalisation d'un programme estimé à 519 631 € à conclure avec la commune de Vazerac ;

- Accorde à la commune de Vazerac une subvention globalisée de 122 979 € payable en trois annuités (la première de 40 993 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 40 993 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 40 993 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement du programme des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant de la subvention
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 - Réfection des menuiseries de la salle polyvalente – 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01817 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
2 - Réfection des menuiseries de la salle polyvalente – 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01818 - BCTR</i>	5 564 €	24%	1 335 €
3 - Réfection de la toiture d'une grange - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01809 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
4 - Réfection de la toiture d'une grange - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01810 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
5 - Mise hors d'eau/hors d'air du bâtiment insalubre - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01811 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
6 - Mise hors d'eau/hors d'air du bâtiment insalubre - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01812 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
7 - Réfection des façades du bâtiment communal - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01813 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
8 - Réfection des façades du bâtiment communal - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01814 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
9 - Restructuration intérieure du bâtiment communal - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01815 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €
10 - Restructuration intérieure du bâtiment communal - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01816 - BCTR</i>	15 500 €	24%	3 720 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant de la subvention
11 - Accessibilité aux salles à usages multiples - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01819 - HAAP</i>	17 500 €	24%	4 200 €
12 - Accessibilité aux salles à usages multiples - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01820 - HAAP</i>	4 053 €	24%	972 €
13 - Aménagement d'une salle de réunions - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01821 - SUMR</i>	19 000 €	24%	4 560 €
14 - Aménagement d'une salle de réunions - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01822 - SUMR</i>	19 000 €	24%	4 560 €
15 - Aménagement d'une salle à usages multiples - 1 ^{ère} tranche <i>STP – 01823 - SUMR</i>	19 000 €	24%	4 560 €
16 - Aménagement d'une salle à usages multiples - 2 ^{ème} tranche <i>STP – 01824 - SUMR</i>	19 000 €	24%	4 560 €
<u>Urbanisme et Environnement</u>			
17 - Aménagement des abords de la salle à usages multiples <i>STA – 02310 - VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €
18 - Création de parking pour les salles communales <i>STA – 02311 - VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €
19 - Création d'un réseau pluvial en centre bourg (mairie/école) <i>STA – 02312 – VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €
20 - Traitement paysager de la place de la mairie <i>STA – 02313 – VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €
21 - Cheminement piétonnier aux abords de l'école <i>STA – 02314 - VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €
22 - Réseau pluvial au quartier de l'Ensoleillé <i>STA – 02315 - VIAM</i>	18 899 €	24%	4 536 €
23 - Assainissement pluvial du quartier Prévert <i>STA – 02316 - - VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €
24 - Liaison piétonne du quartier Prévert <i>STA – 02317 - VIAM</i>	19 000 €	24%	4 560 €

Nature des opérations	Dépense subventionnable H.T.	Taux	Montant de la subvention
<u>Education</u>			
25 - Construction d'une salle de repos et de sanitaires <i>EDU – 01361 - BSCC</i>	56 592 €	50%	28 296 €
SUBVENTION GLOBALISEE			122 979 €

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du Département ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Nature	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 12	204 1437	74	39 987 €
N° 13 à 16	204 1436	74	18 240 €
N° 17 à 24	204 1434	74	36 456 €
N° 25	204 147	21	28 296 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,